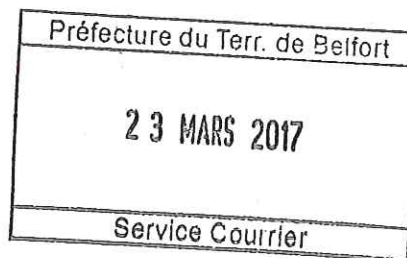




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES



Séance du 21 Mars 2017

Question n°14

Convention de partenariat avec l'école d'art de Belfort

L'an deux mille seize, le **21 Mars** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

L'an deux mille seize, le **21 Mars** à 18 heures 00, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 15 Mars 2017

20 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 4 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Maurice COURTOIS, Emle EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Richard MAZAJCZYK, Félice ZWINGELSTEIN, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Hervé GUIOT, Michel GALMICHE, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Jean-Pierre BRINGARD.

Étaient représentés : Henri STASCHE pour Jérôme FINCK, Edmée GESSIER-BATTMANN pour Didier SANSIG, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER, Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

Avaient donné procuration : Jean-Luc ANDERHUEBER à Patrick MIESCH, Jean PAOLI à Michel JACOBBERGER, Pascal PETITJEAN à Michel JARDON.

Étaient Excusés : Rémi SCHWALM.

Étaient Absents : Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Michel JARDON

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	27

Vote		
Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Date de Convocation : 15 Mars 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Dans le cadre de ses compétences, le SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne est engagé dans des actions de prévention, de réemploi et de réutilisation des déchets. A ce titre, il peut soutenir et promouvoir des initiatives participant à ces objectifs.

L'Ecole d'Art de Belfort G. Jacot a pour vocation de sensibiliser le grand public aux arts plastiques, développer la pratique liée aux arts visuels, proposer des formations professionnelles dans le domaine du graphisme et des arts visuels, préparer des étudiants aux écoles supérieures d'art et design.

L'Ecole d'Art de Belfort G. Jacot souhaite réaliser des créations artistiques à partir de déchets provenant d'une déchèterie et de proposer, à terme, une exposition des œuvres réalisées en tout ou partie à partir des matériaux de la déchèterie.

Il est donc proposé de signer une convention avec L'Ecole d'Art de Belfort G. Jacot afin de permettre la réalisation de ces créations artistiques

Il est à noter que Grand Belfort Communauté d'Agglomération a donné son accord pour que le SICTOM travaille avec l'école d'Art de Belfort.

Le comité syndical doit autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'Ecole d'Art de Belfort G. Jacot.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec l'Ecole d'Art de Belfort G. Jacot.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Préfecture du Terr. de Belfort
23 MARS 2017
Service Courrier